

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous assurer qu'il ne prévoit aucun ralentissement en 1974 dans l'économie canadienne, dans l'industrie de l'automobile, du camionnage ou du tourisme par exemple?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être le devin que le député souhaiterait, mais selon les présents indices, nous devrions, l'an prochain, connaître une période de grande prospérité. A vrai dire, cette année-ci a été une excellente.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PROPOSITION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION À FRAIS PARTAGÉS D'UN PIPE-LINE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le gouvernement fédéral a-t-il déjà proposé ou établi un projet de construction à frais partagés d'un pipe-line qu'il présentera aux représentants des provinces au cours de leur prochaine rencontre en janvier 1974?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, je me propose de rencontrer de nouveau mon homologue québécois au sujet de ce pipe-line. Je le répète pour la quatrième fois.

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre peut-il dire s'il a proposé ou songé à proposer un projet aux représentants des provinces lors de leur prochaine rencontre en janvier au sujet de la construction d'un pipe-line canadien?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons déjà fait une telle proposition à mon homologue québécois.

[Traduction]

L'APPLICATION DE LA DISPOSITION DE FORCE MAJEURE PAR LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question est très simple. Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date à peu près, il a appris que ces compagnies pourraient appliquer la disposition de force majeure?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Assez récemment, monsieur l'Orateur, je dirais au cours des huit ou dix derniers jours.

M. l'Orateur: A l'ordre. En confirmation de l'ordre spécial de la Chambre, nous allons revenir à l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur n'aura pas été sans s'apercevoir que ce sujet suscitait un vif intérêt. Je me demande si, sous le couvert d'un rappel au Règlement, le ministre dirait à la Chambre s'il va bien comparaître devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, comme on a essayé d'organiser une entrevue, afin de pouvoir poursuivre ce sujet intéressant.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est, je crois, jeudi après-midi que je comparais devant le comité.

Loi sur les parcs nationaux

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATION DÉFINISSANT LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE TERRES PUBLIQUES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, la question de la création des parcs nationaux a provoqué dans bien des parties du pays une sorte de laisser faire se traduisant par: «Oui, en principe nous acceptons les parcs, pour autant qu'ils ne sont pas préjudiciables à notre région». Je pense, monsieur l'Orateur, avoir comme tous les autres adopté l'attitude d'accepter, en principe, les parcs nationaux. Pour les gens, ce sont des endroits agréables à visiter. Pourtant, le problème soulevé lorsqu'on s'apprête à créer un parc national—comme cela a été le cas au cours des cinq dernières années pour le parc national Grasslands du sud de la Saskatchewan—vient du manque de connaissance de la région en général et du manque de communication avec les personnes en cause. En général, aucune étude exhaustive n'est effectuée sur le caractère pratique de la création de ces parcs et c'est ce dont je veux parler ce soir, monsieur l'Orateur. C'est ce dont j'ai parlé avant d'être interrompu par la non déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald).

● (2050)

L'établissement des parcs nationaux est une question toujours prévue dans la loi sur les parcs nationaux. Même avec la présente mesure, l'établissement d'un nouveau parc national devra être décrété par le Parlement du Canada.

Je vois avec plaisir à l'article 2 que les députés touchés par la création d'un parc dans leur région auront l'occasion et, en fait, le droit d'exprimer leurs vues. Depuis 1965, il y a eu accords, désaccords, protestations et consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Plus tôt aujourd'hui, j'ai signalé les accords partiels conclus entre les gouvernements libéraux provinciaux et les gouvernements de MM. Pearson et Trudeau. J'ai signalé que des instances avaient été présentées, telles le rapport Kaplan, lorsqu'un groupe de gommeux de Montréal est allé visiter la région de Killdeer-Val Marie pendant quelques jours pour revenir ensuite à Montréal. C'étaient peut-être des amis du président du Conseil du Trésor (M. Drury).

A leur retour de là-bas, ils ont rédigé un rapport. Ils ont comparé leur entreprise au parc Roosevelt aux États-Unis, en soutenant qu'il attirerait autant de gens que ce dernier qui est fondamentalement différent de celui qu'ils tentaient d'établir dans le sud de la Saskatchewan. Ce rapport a été franchement ridicule. Il a fait état de la sottise qu'il y a à embaucher des consultants de cette espèce pour ce genre de travail. Le rapport était tellement ridicule que tous ceux qui l'ont lu ne pouvaient croire qu'il avait été rédigé à l'intention d'un gouvernement, fût-il fédéral ou provincial.